



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

SAINT-CALIXTE

*Grandir
au Cœur
des Collines*

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N°773-2025

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, que le conseil de la Municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 18 septembre 2025, le règlement numéro 773-2025, sur la gestion contractuelle.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au www.saint-calixte.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 19^E JOUR DE SEPTEMBRE 2025.

**LIETTE MARTEL
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**